



Communiqué de presse

L'Office national des Pensions envoie 4 millions d'extraits annuels et d'aperçus de carrière

Depuis la mi-septembre 2010, l'Office national des Pensions (ONP) a entamé l'envoi de 4 millions d'extraits annuels et d'aperçus de carrière. Ces documents sont destinés à toute personne qui, en 2008, a travaillé en tant que salarié. Ils contiennent les données de carrière de travailleur salarié sur base desquelles l'ONP calculera la pension.

L'ONP a entrepris l'envoi hebdomadaire de 200 000 extraits annuels et aperçus de carrière. A terme, ce seront 4 millions de courriers qui seront envoyés à toutes les personnes qui ont travaillé en tant que salarié (ouvrier ou employé) pendant l'année 2008 et qui résident actuellement en Belgique.

Les travailleurs salariés qui ont l'âge de 30, 35, 40, 45 ou 50 ans en 2010 recevront également un relevé de toutes leurs années de travail en tant de travailleur salarié.

L'ONP souligne que ces extraits annuels et aperçus de carrière contiennent uniquement des informations liées à la carrière de travailleur salarié. Les périodes pendant lesquelles une activité en tant qu'indépendant ou fonctionnaire nommé a été exercée ne sont pas reprises dans ces documents. Toute question relative à la carrière de travailleur salarié peut être posée :

- Par téléphone, au numéro de téléphone gratuit 0800 506 02 ;
- Par e-mail à gestioncarriere@onp.fgov.be ;
- auprès d'un collaborateur de l'ONP, dans un Bureau régional, une permanence locale ou un Pointpension.

Par ailleurs, toutes les personnes qui travaillent ou qui ont travaillé en tant que travailleur salarié peuvent à tout moment consulter leur carrière de manière totalement sécurisée sur www.mypension.be. Ce site web permet également aux citoyens de demander l'envoi de ces documents de manière électronique.

Pour plus d'infos...

Ligne verte gratuite : 0800 50 256 (en semaine, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h)

Site web : www.onp.fgov.be ou www.mypension.be

e-mail : info@onp.fgov.be

Adresse postale : Tour du Midi - 1060 Bruxelles

Bureaux régionaux et permanences : pour connaître les lieux et heures d'ouverture, consultez le site www.onp.fgov.be ou appelez le 0800 50 256